

Les textes officiels pour l'École Primaire
www.formapex.com

UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

1990



Une nouvelle politique pour l'école primaire

NOR : MENW9050100X

RLR : 514-7

Discours du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 15 février 1990

De la loi d'orientation, on a surtout retenu les objectifs assignés à notre système éducatif : donner à tous les jeunes une véritable formation, c'est-à-dire au minimum le CAP ou le BEP et conduire 80 % d'entre eux au niveau du baccalauréat. Pourtant, il ne faut pas s'arrêter à ces seuls objectifs quantitatifs et négliger les évolutions en profondeur que cette loi suppose pour notre système d'enseignement. À cet égard, le principal apport de ce texte réside plutôt dans le lien établi entre ces objectifs quantitatifs et une nouvelle approche pédagogique, centrée sur l'élève. La nouvelle politique scolaire que je vous présente aujourd'hui est le résultat de cette réflexion de fond sur le fonctionnement de notre enseignement. Beaucoup d'enseignants avaient la préoccupation de « **Mettre l'enfant au cœur du système éducatif** ». Cette préoccupation est entrée dans la loi. Aujourd'hui, elle doit devenir pour tous et partout une réalité.

Dans les années soixante, le système éducatif français a été profondément bouleversé. Par une décision nouvelle, la scolarité est devenue obligatoire jusqu'à seize ans. Le collège a dû accueillir tous les élèves à partir de 11 ans alors que jusque-là bon nombre d'entre eux restaient à l'école primaire jusqu'à 14 ans. Ce mouvement de démocratisation n'a fait, depuis lors, que s'amplifier. Il a touché ensuite le lycée. Il atteint aujourd'hui l'enseignement supérieur. On est passé ainsi d'un système élitiste - en 1954, moins de 30 % des élèves de l'enseignement primaire poursuivaient des études secondaires longues - à un enseignement de masse où tous les élèves devaient accéder à l'enseignement secondaire.

Or, ce mouvement, qui, à l'évidence, remettait en cause les structures mêmes de notre enseignement a été abordé, pour l'essentiel, sous un aspect quantitatif : accueillir plus d'élèves. Faut de avoir suffisamment tiré les conséquences pédagogiques de cette véritable révolution, l'on a continué à appliquer à cet enseignement de masse beaucoup d'objectifs et d'approches pédagogiques qui correspondaient à une autre époque, à une configuration radicalement différente de celle que l'on peut attendre d'un système éducatif adapté à la société française actuelle.

Un décalage a été ainsi créé. On le retrouve aussi bien au collège qu'au lycée, voire dans l'enseignement supérieur. Si j'ai décidé de faire porter la réflexion d'abord sur l'école maternelle et l'école élémentaire, c'est parce que c'est là que se construisent les bases de toute la scolarité ultérieure de l'enfant. Il est bien évident que j'entends l'étendre au collège et au lycée.

À une époque où tous les élèves entrent au collège, peut-on encore assigner à l'école élémentaire l'objectif de fournir à tous un savoir encyclopédique minimal ? Cette école primaire, c'est celle de Jules Ferry. Elle formait un tout cohérent, doté d'une finalité et d'une logique propres, dans un système très sélectif où seule une minorité poursuivait des études secondaires et accédait au baccalauréat. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il y eut un temps où l'école primaire donnait à tous le savoir nécessaire pour toute une vie sociale et professionnelle : des bases en lecture, le minimum nécessaire pour lire le journal ou un texte administratif, des acquis en calcul et quelques notions générales dans les autres disciplines... Aujourd'hui, la société française a changé. Les qualifications nécessaires pour trouver un emploi sont beaucoup plus élevées qu'auparavant. Les jeunes le savent et ils sont de plus en plus nombreux à prolonger leurs études.

Il faut donc penser, en des termes renouvelés, le rôle de la scolarité préélémentaire et élémentaire. Je lui assigne de nouveaux objectifs pédagogiques. Sa mission est de préparer tous les élèves à l'enseignement secondaire. Comment ? En leur donnant les méthodes de travail, les connaissances, l'ouverture et la curiosité d'esprit dont ils auront besoin pour réussir leurs études supérieures. Au collège puis au lycée, une bonne maîtrise de la langue, sous toutes formes, orales et écrites, est à la base de toute réussite. À l'école préélémentaire et élémentaire, faire acquérir à tous les enfants cette maîtrise de la langue est donc un objectif prioritaire.

Il faut également repenser les conceptions pédagogiques qui servent de fondements à l'enseignement. Notre système éducatif fonctionne encore sur des modèles qui restent, par certains aspects, très normatifs. Pour conduire dans de bonnes conditions tous les élèves au collège, je propose une approche pédagogique différente. L'élève, dans sa réalité psychologique, physiologique et sociale doit devenir partout la référence autour de laquelle l'enseignement doit s'organiser. Sans diminuer en rien ses exigences de niveau, notre enseignement, en mettant - par une pédagogie plus adaptée - ses objectifs à la portée de tous les élèves, redonne toute leur crédibilité à ces exigences. C'est toute la différence entre un système qui trop souvent sanctionne - et en reste là - et un système qui se sert de l'erreur pour permettre à l'élève de progresser.

Je reste pourtant réaliste : tous les élèves ne parviendront pas aux degrés les plus élevés du savoir. Tant de facteurs conditionnent les parcours scolaires et la réussite des jeunes. J'ai cependant la conviction que la très grande majorité des élèves peut suivre avec profit des études secondaires. Nous connaissons tous de ces enfants qui échouent à l'école alors que leurs possibilités sont réelles.

Ce que je vous présente aujourd'hui, ce n'est donc pas simplement un ensemble de mesures pour améliorer l'école élémentaire, c'est une nouvelle conception de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en France. Une conception de la pédagogie qui met notre enseignement primaire au diapason de notre époque et des aspirations de notre société.

Mon but est de I – Mettre en place une pédagogie centrée sur l'élève

Aujourd'hui, la scolarité d'un enfant est fondée sur la succession des années scolaires. Autant d'années, autant de niveaux à atteindre obligatoirement pour passer dans la classe suivante. Autant de verdicts. Bette logique, qui fait de l'année scolaire l'aune à laquelle se mesure la progression d'un élève, ne correspond pas à la façon dont un enfant apprend à lire, à écrire ou à compter, dans la réalité. Nous savons tous que les enfants, pour différentes raisons, physiologiques, psychologiques, sociales, n'ont pas, au même moment, les mêmes possibilités.

Je propose de substituer à ce rythme très normatif une organisation souple, fondée sur des **cycles** de plusieurs années. Les années regroupées dans ces cycles constituent des itinéraires cohérents, dotés d'objectifs clairs, que les élèves peuvent parcourir à des vitesses différentes. Le cycle des apprentissages premiers se termine à 5 ans. Les deux cycles suivants (respectivement, le cycle des apprentissages fondamentaux de 5 à 8 ans et le cycle des approfondissements de 8 à 11 ans) sont, en règle générale, d'une durée de 3 ans. Mais, certains élèves peuvent les parcourir en 2 ans et d'autres en 4 ans. Vous le voyez, l'intérêt de cette organisation est de suivre l'enfant dans son apprentissage. Dans cette optique, les redoublements sont limités à des situations particulières.

A) Comment s'adapter au rythme de l'élève ?

Il nous faut, en fait, concilier deux exigences : adapter les rythmes d'apprentissage aux rythmes de chacun et faire en sorte que chaque enfant ait atteint le niveau que l'on exige à la fin du cycle. **Je propose deux types de mesures.**

1) Les connaissances et les compétences que l'on exige des enfants à la fin de chaque cycle doivent être très clairement définies.

J'ai chargé le directeur des Écoles de coordonner, sur ce point, le travail de définition que j'ai demandé à l'inspection générale de l'Éducation nationale. Les enseignants doivent être parfaitement informés. Il me paraît très important que les parents le soient également. C'est pourquoi j'ai décidé que ces documents seraient édités en un fascicule très accessible et largement diffusé. J'ajoute qu'une réflexion de même type sera engagée ensuite pour le Collège et le lycée.

2) L'adaptation des enseignements aux rythmes des enfants suppose une organisation de la classe (voire de plusieurs classes) en groupes.

Ces groupes peuvent d'ailleurs être différents selon les disciplines. Chaque enfant pourra ainsi avancer plus vite dans telle matière, moins vite dans telle autre, en fonction de ses possibilités du moment. Ce système est déjà largement pratiqué et bien maîtrisé dans de nombreuses écoles rurales et dans un certain nombre d'écoles urbaines. Il sera généralisé. Les enseignants recevront une formation continue pour les y aider. Vous trouverez dans votre dossier une fiche qui vous donnera des exemples concrets de ce que peut être ce type d'organisation de la classe.

B) Centrer la pédagogie sur l'élève, c'est donner aux maîtres les moyens d'évaluer de façon régulière et rigoureuse la progression de leurs élèves.

Dans cette nouvelle approche, l'élève n'est plus soumis à un verdict annuel. Il est suivi régulièrement dans sa progression. L'évaluation devient un instrument pédagogique essentiel. **Nous travaillons dans deux directions complémentaires.**

1) L'enseignant doit disposer, très rapidement, en début d'année, d'une évaluation complète de tous ses élèves. Il peut ainsi, dès les premiers jours de l'année scolaire, adapter sa pédagogie à ses élèves, à leurs difficultés, à leurs capacités. C'est l'objectif de l'opération d'évaluation que nous avons menée, à la rentrée, auprès des élèves de CE2 et de sixième. Cette opération aura lieu tous les ans.

2) J'ai demandé à la direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) d'élaborer, avec le concours des directions pédagogiques, de l'inspection générale, de praticiens, de spécialistes et de chercheurs, des outils pour que les enseignants puissent, de la section des grands de l'école maternelle à la fin du cycle d'observation en collège, évaluer d'une façon régulière (trimestrielle ou semestrielle) les résultats de leurs élèves.

C) Centrer la pédagogie sur l'élève, c'est donner aux enseignants des écoles préélémentaires et élémentaires plus de responsabilités et de souplesse dans l'organisation de leur enseignement.

1) Nous allons assouplir l'horaire hebdomadaire.

Je propose que, dans le cadre de l'horaire hebdomadaire, toutes les disciplines soient regroupées en trois ensembles, à l'intérieur desquels devra s'intégrer une langue étrangère :

1^{er} groupe : français, histoire, géographie, instruction civique ;

2^e groupe : mathématiques, sciences, technologie ;

3^e groupe : éducation physique et sportive, arts plastiques et éducation musicale.

Un horaire minimal et un horaire maximal seront définis pour chacun de ces groupes. Le total des heures d'enseignement devant les élèves devra naturellement respecter l'horaire réglementaire. Les horaires de chaque groupe pourront varier d'environ plus ou moins deux heures par rapport à la somme des horaires actuels des disciplines.

Cette souplesse doit permettre à l'enseignant de choisir, en fonction des réalités de sa classe, de faire porter l'effort, à tel moment, pour tel groupe d'enfants, sur tel groupe de disciplines.

Prenons un exemple :

- dans l'ensemble du cycle des approfondissements (8-11 ans soit de l'actuel CE2 à l'actuel CM2), 11 heures sont actuellement consacrées au premier groupe de disciplines ;

- dans la nouvelle organisation, cet horaire pourra être compris entre 9 heures et 13 heures, celui du second groupe - actuellement de 9 heures - se situera entre 7 et 11 heures...

2) Nous allons donner aux enseignants la possibilité d'effectuer un véritable travail en équipe.

Pour que la progression des élèves soit suivie d'une année à l'autre mais aussi d'un cycle à l'autre, les enseignants doivent travailler ensemble.

a) Au sein de l'établissement : le travail en équipe passe par le projet d'école

Le projet d'école est, à mes yeux, l'instrument de cohérence de l'action pédagogique. Il permet en effet d'organiser le travail de chacun et les collaborations à l'intérieur de l'école, au sein du système éducatif local mais aussi avec les différents partenaires. Instrument de cohésion, il doit donc être le résultat d'une large concertation menée au sein du conseil d'école. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si j'ai choisi de signer aujourd'hui même la circulaire sur le projet d'école. Vous en trouverez un exemplaire dans votre dossier.

b) Les enseignants doivent également travailler ensemble pour suivre l'enfant de l'école maternelle à l'école élémentaire et de l'école élémentaire au collège.

L'école maternelle joue un rôle essentiel dans la préparation des enfants à l'ensemble des apprentissages et en particulier de la lecture et de l'écriture. L'appellation "cycle des apprentissages premiers" montre bien à la fois le rôle et toute l'importance que la politique que je mets en œuvre reconnaît à l'école maternelle. Je compte bien d'ailleurs, pour marquer l'intérêt que je porte à ce type d'enseignement, me rendre en juin au congrès de l'association générale des institutrices et instituteurs d'école maternelle, ce que mon calendrier m'a interdit jusque-là. Si j'ai décidé d'inclure la section des grands dans le cycle des 5-8 ans, cela ne signifie nullement que je souhaite la voir passer à l'école élémentaire. Cette section restera à l'école maternelle. Mon souci est simplement d'affirmer que si des enfants de 5 ans ont soif de lecture et d'écriture, il n'y a aucune raison pour ne pas répondre à leur attente.

Je tenais, également, à montrer par là la nécessité de renforcer la continuité des apprentissages entre l'école maternelle et l'école élémentaire. Cette volonté explique également ma décision de donner à un même inspecteur départemental, dans le cadre de sa circonscription, la responsabilité des écoles maternelles et des écoles élémentaires. Je lui demande également de travailler, désormais, en étroite collaboration avec le principal du collège du secteur. Par ailleurs, j'encouragerai toutes les initiatives qui seront prises pour que les instituteurs de l'actuel CM2 et les professeurs de 6^e travaillent ensemble. Je suis convaincu qu'une définition claire des notions que les élèves doivent avoir acquises à l'issue du CM2 devrait faciliter la continuité entre l'école et le **collège**. Il ne doit pas y avoir de fossé entre ce que l'on exige à la fin du CM2 et au début de la 6^e. Pour travailler ensemble, les enseignants des différents ordres d'enseignement doivent mieux se connaître, avoir une idée plus juste des spécificités de leur pédagogie. À l'heure actuelle, ils reçoivent une formation extrêmement cloisonnée. Un

des objectifs des nouveaux **instituts universitaires de formation des maîtres** est de permettre des contacts entre les ordres d'enseignements. Conformément aux dispositions de la loi d'orientation, les futurs enseignants y recevront des formations communes à l'ensemble des corps ainsi que des formations spécifiques, en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement. J'ai en outre décidé que, lors de leur formation dans ces instituts, les futurs enseignants du premier degré devront effectuer un stage, même de durée limitée, dans une classe de 6^e, et ceux du second degré dans la classe qui précède l'entrée au collège.

3) L'intérêt de cette nouvelle façon de travailler est de garantir la cohérence de l'action des enseignants auprès de leurs élèves.

Il est normal que les enseignants aient la responsabilité de choisir la méthode qui leur paraît à la fois le mieux correspondre à leur propre personnalité et répondre aux besoins de leurs élèves, notamment en matière d'apprentissage de la lecture. Mais on ne doit pas pour autant aboutir à une situation où il y aurait autant de méthodes qu'il y a de maîtres. Il faut qu'il y ait un minimum de continuité dans les exigences que les enseignants ont à l'égard de leurs élèves, qu'il s'agisse des méthodes de travail, du vocabulaire employé... Cette règle est valable au cours d'une même année, mais aussi d'une année à l'autre. C'est à l'équipe pédagogique d'assurer cette continuité. Je ne conçois pas qu'il y ait discontinuité, voire parfois rupture, dans les méthodes choisies, en particulier pour l'apprentissage de la lecture.

4) Enfin, il nous faut mieux utiliser l'expérience des enseignants.

Certaines classes jouent un rôle "charnière" entre deux cycles. Les enseignants qui en ont la charge assument une responsabilité particulière dans la continuité de l'apprentissage de l'élève. Or, ces classes sont parfois confiées à de jeunes maîtres qui viennent juste de terminer leur formation. Des directives seront données pour que la première année du cycle 5-8 ans (c'est-à-dire l'actuelle section des grands de l'école maternelle), la deuxième année de ce cycle (l'actuel cours préparatoire) et la dernière année du cycle des approfondissements (l'actuel CM2) soient, dans les écoles où il y a plusieurs classes, confiées aux instituteurs les plus expérimentés. Je demanderai aux inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale d'y veiller dès la rentrée prochaine.

D) Centrer la pédagogie sur l'élève, c'est tenir compte des besoins des enfants dans l'organisation du travail et du temps scolaire à l'école primaire.

Les enseignants, les parents et les spécialistes de l'enfance savent toute l'importance d'une bonne organisation du temps scolaire, dans l'année, la semaine et la journée, pour la réussite des enfants. C'est aussi une de mes préoccupations. C'est pourquoi j'ai inscrit, dans la loi d'orientation, le principe d'un réaménagement des rythmes scolaires en France.

J'ai commencé par rééquilibrer les périodes de travail et de repos au cours de l'année. Un nouveau calendrier scolaire a été élaboré. J'aborde maintenant les rythmes de travail au cours de la semaine et de la journée. **Mon objectif est triple.**

1) Je veux tout d'abord améliorer les conditions d'apprentissage des enfants par une meilleure répartition de leur travail au cours de la semaine.

Je propose trois hypothèses

- la semaine traditionnelle française de neuf demi-journées avec le mercredi libre,
- la semaine continue de neuf demi-journées, le mercredi après-midi et le samedi étant libres,
- la semaine continue de dix demi-journées, le samedi étant libre.

2) Je veux laisser aux équipes éducatives (enseignants et parents), en relation avec la municipalité et tous les partenaires, la possibilité de choisir une organisation qui prenne en compte la diversité des conditions de vie des enfants et de leur famille, sous réserve qu'un certain nombre de règles soient respectées.

3) Je veux également donner du temps aux enseignants pour travailler en équipe, élaborer et faire vivre le projet d'école et assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement des cycles.

Comment procéderons-nous pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation du temps scolaire ?

1) Le temps de travail hebdomadaire des enseignants est, à l'école, de 27 heures. Il le

restera.

2) Le temps d'enseignement devant les enfants sera fixé à 26 heures.

3) 36 heures par an seront utilisées, pour moitié, pour les réunions auxquelles les enseignants sont tenus de participer. Ces réunions, qu'il s'agisse de réunions pédagogiques ou des trois conseils d'école, n'entameront plus leur temps d'enseignement devant les enfants.

Le reste sera consacré au travail en équipe. Un décret fixera précisément les obligations des instituteurs et des futurs professeurs d'école. Compte tenu de la suppression de la journée du Maire, le temps annuel d'enseignement dû aux élèves ne changera pratiquement pas.

Cette nouvelle organisation sera mise en place, à titre expérimental dans un certain nombre de départements, à partir de janvier 1991, puis généralisée à tous les départements lors de la rentrée scolaire de septembre 1991. Un bilan sera réalisé à l'issue de l'année scolaire 1992-1993. Il permettra d'analyser les effets de ces nouveaux horaires sur la vie des enfants et sur l'efficacité pédagogique. Nous en tirerons toutes les conséquences.

Comme vous le voyez, il s'agit moins de bouleverser les structures actuelles de notre enseignement que d'y généraliser des modes de fonctionnement pédagogique qui ont fait leurs preuves. Il ne s'agit pas non plus de bouleverser les programmes de 1985. Ils sont en effet bien connus des enseignants et des parents. Ils fournissent un cadre de référence à l'intérieur duquel l'enseignant trouve les éléments nécessaires pour conduire de façon cohérente son action pédagogique. Cependant, il sera sans doute nécessaire de les retoucher, ne serait-ce que parce que l'extension de l'enseignement des langues vivantes et l'ouverture à la culture européenne, à l'école élémentaire, posent le problème des contenus et des horaires. Nous devons donner, à ce sujet, des orientations claires aux enseignants.

II — Cette nouvelle pédagogie nous permettra d'améliorer nos résultats dans ce qui constitue l'un des objectifs prioritaires de l'école primaire : la maîtrise de la langue

Maîtriser la langue, c'est, pour un élève, pouvoir accéder à tous les savoirs dispensés à l'école élémentaire. C'est également avoir toutes les chances de réussir sa scolarité ultérieure, au collège puis au lycée. Objectif prioritaire de l'école élémentaire et du cycle d'observation au collège, la maîtrise de la langue, orale et écrite, n'est pas exclusive de l'attention que l'on doit continuer de porter aux autres matières. D'ailleurs, contrairement à ce que l'on croit, la maîtrise de la langue n'est pas l'affaire que d'une seule discipline : le français. Toutes les disciplines concourent à une meilleure maîtrise de la langue par les enfants. On se perfectionne en français en faisant de l'histoire ou de la technologie, par exemple. À l'inverse, il est évident qu'une meilleure maîtrise du français, écrit et oral, ne peut que favoriser les progrès de l'élève dans les autres disciplines. Comment résoudre un problème de mathématiques quand on n'en comprend pas l'énoncé ?

La langue n'est pas qu'une clef pour la réussite scolaire. Elle joue un autre rôle qu'il me paraît essentiel de voir notre école assumer aujourd'hui. C'est par elle que les enfants s'intégreront dans la vie sociale. Je parle de tous les enfants qui vivent sur notre sol, tous les enfants qui participeront plus tard à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays, c'est-à-dire aussi les enfants d'immigrés. Enfin, bien maîtriser le français est un enrichissement personnel. La maîtrise de la langue, ce devrait être aussi le plaisir de lire.

Pour toutes ces raisons, ainsi que le prévoit le rapport annexé à la loi d'orientation, **je mets en place un plan pour 3a lecture, élément essentiel d'une action plus large en faveur de la maîtrise de la langue.**

A) Je compte d'abord aider les maîtres.

1) En améliorant les textes dont ils disposent sur ce sujet.

J'ai demandé à la direction des Écoles de réunir un groupe de travail qui rassemble l'inspection générale, des spécialistes, des praticiens, des chercheurs, pour fondre en un document unique, simple, clair et accessible, l'ensemble des textes qui régissent actuellement cet aspect des apprentissages. Le document qui sera élaboré sera édité par le ministère de l'Éducation nationale. Je demanderai qu'il soit diffusé dans tous les collèges et écoles, aux inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale, aux centres de formation, aux centres départementaux et régionaux de documentation pédagogique. Il constituera naturellement l'un des fondements de la formation initiale et continue des enseignants.

2) En fixant des objectifs clairs dans ce domaine.

Vous trouverez dans les fiches qui sont jointes à votre dossier une première analyse des principaux objectifs que nous assignerons à chaque cycle. Cette question constituera l'un des premiers thèmes de travail du Conseil national des programmes.

3) En développant la formation continue.

Dans le cadre de l'évaluation réalisée cette année, des formations complémentaires ont été offertes aux enseignants pour qu'ils élargissent la palette des techniques pédagogiques dont ils disposent pour aider leurs élèves. Les remarquables documents réalisés en 1989 à l'administration centrale devront être mieux exploités aux niveaux académique et départemental. La formation des maîtres, dans ce domaine comme dans les autres, doit répondre aux exigences formulées par l'institution et aux besoins du terrain. Il convient que tous les formateurs travaillent effectivement dans ce sens.

4) En assurant la diffusion entre les écoles, sous formes d'études de cas, d'un recueil de stratégies pédagogiques mises en oeuvre par les enseignants. J'ai demandé aux recteurs de faire parvenir à l'administration centrale un compte rendu de cinq à dix des actions qui ont été conduites dans leur académie, prioritairement, pour cette année, autour de l'opération évaluation-formation-réponses aux difficultés repérées. Un comité de lecture choisira une trentaine d'entre elles. Elles seront éditées et diffusées par l'administration centrale dans chaque école, collège, centre de formation et auprès des corps d'inspection concernés.

B) Mon deuxième objectif est de faire lire les élèves.

On n'obtiendra pas de résultats durables en lecture si l'on ne donne pas aux enfants le goût de lire, le goût des mots. L'École ne peut y parvenir seule. Nous savons tous combien le milieu, en particulier le milieu familial, joue un rôle important dans ce domaine. J'y reviendrai. Mais c'est à l'École de poser les bases de cette pratique de la lecture. La bibliothèque, c'est le cœur de l'école.

1) Je vous annonce donc le lancement de l'opération "des livres pour toutes les écoles".

J'ai décidé d'attribuer une dotation exceptionnelle aux écoles des communes qui ne disposent que d'un budget limité, notamment aux communes rurales, pour qu'elles puissent se doter d'un fonds de bibliothèque ou l'enrichir.

Avec le concours des éditeurs, du fonds d'action sociale et d'autres partenaires, le ministère de l'Éducation nationale permettra à ces écoles de recevoir des dizaines de milliers d'ouvrages. Je souhaite évidemment que les collectivités locales puissent s'associer à cette opération.

2) J'ai également décidé d'encourager la création des bibliothèques-centres documentaires dans les écoles qui n'en disposent pas encore.

Les projets d'action éducative (PAE) nous permettront d'aider une partie de ces écoles à s'en doter. L'équipement des locaux est, en effet, peu coûteux et il me semble très souhaitable qu'y participent la municipalité et les parents d'élèves.

M. Bernard Pingaud, dans le rapport qu'il a remis à la direction du Livre et de la Lecture, insiste sur l'intérêt de cette structure. Ces bibliothèques-centres documentaires sont indépendantes de la classe et accessibles à tous les enfants. Ils y apprennent la recherche de livres et d'informations, s'y familiarisent au classement ou à l'utilisation du fichier. Ces méthodes de travail personnel leur seront plus tard indispensables. C'est aussi pour les enfants un lieu d'exposition, de rencontre, de plaisir et de découverte, un lieu qu'ils apprennent à gérer eux-mêmes. Lorsque c'est possible, c'est, enfin, l'occasion pour l'équipe pédagogique de travailler en liaison étroite avec la bibliothèque locale ou la bibliothèque centrale de prêt.

3) Je compte mobiliser les énergies autour de la lecture et des jeunes.

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture ont décidé de développer et d'enrichir leur collaboration.

C'est ainsi que l'opération "la fureur de lire" organisée pour la première fois l'an dernier par Jack Lang, et qui se tiendra à nouveau en octobre prochain, sera étendue à la lecture des jeunes. J'ai l'intention d'y associer étroitement l'Éducation nationale. J'encouragerai donc les écoles et les établissements scolaires à y participer largement.

Par ailleurs, les deux ministères organiseront conjointement, à Paris, un séminaire qui regroupera les conseillers techniques régionaux du livre et les représentants des recteurs. Cette réunion posera les bases d'une véritable politique du partenariat, dans les académies. L'une des premières dispositions prises pourrait être l'élaboration de modules de formation initiale et continue des maîtres dont la mise en œuvre serait animée, notamment, par les formateurs des centres de formation professionnelle régionaux de la direction du Livre.

Enfin, le bilan des relations nouées entre bibliothèques scolaires et bibliothèques municipales sera réalisé par nos deux ministères. Les collectivités locales y seront étroitement associées. Nous pourrions ainsi analyser les collaborations les mieux réussies et définir des projets communs.

Dans tous les cas, les personnels de l'Éducation nationale seront invités à collaborer avec les collectivités locales, leurs partenaires institutionnels, les parents d'élèves, les représentants du monde associatif et les professionnels du livre pour concevoir, au plan local, des politiques originales de promotion de la lecture chez les jeunes.

C) Je vais engager une action de prévention dont les bénéficiaires seront les enfants.

1) Le dépistage effectué à l'école est essentiel. Il doit être renforcé.

a) Actuellement, le dépistage des déficiences auditives et visuelles concerne 90 % des enfants qui ont entre 4 et 6 ans

Par une collaboration étroite entre les services de la protection maternelle et infantile, d'une part, ceux de la santé scolaire, d'autre part, des mesures seront prises pour que ce dépistage soit généralisé à tous les enfants ou, en tout cas, que l'on s'assure qu'il a bien été effectué, le cas échéant, par d'autres structures. En outre, je souhaite que les collectivités locales, qui gèrent les services de la protection maternelle et infantile, nous apportent leur concours pour étendre ce dépistage aux enfants de 2 à 4 ans et aux autres modes de perception de l'environnement.

b) Le dépistage des troubles du langage peut être effectué dès l'école maternelle

J'ai demandé à la direction des Écoles de redéfinir les réseaux d'aide psycho-pédagogique et les missions des psychologues scolaires. Deux circulaires seront d'ailleurs prochainement publiées à cet effet. J'ai l'intention, dans les deux cas, de mettre l'accent sur la prévention à

l'école maternelle. En décelant très tôt certains troubles du langage et en agissant très vite, on peut éviter à un enfant des retards importants en lecture ou des difficultés très graves.

2) Je prépare une campagne nationale d'information sur le sommeil des jeunes.

On ne peut pas demander aux enseignants de faire travailler et réussir des enfants ou des adolescents qui, manquant de sommeil, arrivent épuisés à l'école. Les pédiatres estiment qu'un enfant a besoin de dix à douze heures de sommeil par nuit et un adolescent de 8 à 10 heures. Notre devoir est de sensibiliser les parents sur un sujet qui ne peut les laisser indifférents.

Je sais que les enseignants sont également très attentifs à cette question. Je leur demanderai donc de s'associer à cette campagne et d'en être les relais auprès des enfants comme auprès des familles.

Il convient de rappeler à cette occasion que le travail des élèves à la maison est strictement limité par les textes en vigueur : quand un enfant a déjà travaillé pendant six heures à l'école, il a fait une grosse journée.

3) J'aimerais également sensibiliser les parents et les jeunes sur le problème de la télévision.

La télévision peut être néfaste si l'enfant y consacre trop de temps, tard le soir. Elle peut même être un facteur de déséquilibre en cas d'excès. Je demande donc aux parents d'être vigilants.

Mais elle peut être également un moyen formidable pour la formation et l'éducation. C'est une de mes préoccupations fortes que d'en faire un véritable outil au service des élèves et de le développer positivement. J'ai d'ailleurs rencontré ces derniers temps les présidents de toutes les chaînes publiques et privées pour étudier les conditions d'une meilleure collaboration entre l'École et la télévision.

En conclusion... nous devons mobiliser toutes les énergies autour de cette nouvelle politique pour l'école maternelle et élémentaire

1) Le rôle des parents auprès des enfants est irremplaçable. Il ne suffit pas de le dire. À nous de savoir les associer étroitement à l'action de l'École.

Les résultats que les enfants obtiennent à l'école dépendent d'abord du travail que leur font faire les enseignants qui exercent leur métier avec dévouement et compétence. Pourtant, tout ne dépend pas d'eux seuls. Les parents, par leur soutien, par leur attention, ont une responsabilité importante dans la scolarité de leurs enfants. Je m'adresse également à eux, au travers des mesures que je vous présente.

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait des parents des partenaires essentiels de notre système éducatif.

Les associer au travail des enseignants suppose d'abord qu'ils soient tenus informés de l'organisation et de la vie de l'école et que leurs représentants soient associés à l'élaboration de son projet. J'ai donné des instructions en ce sens aux recteurs et aux inspecteurs d'académie. Il faut également généraliser les réunions d'information lors de la rentrée. Un récent sondage a montré que ce type de réunion est souhaité par 96 % des parents.

Le dialogue est essentiel. Le bulletin scolaire et le carnet de correspondance permettent un lien avec les parents : ils doivent être rédigés de la manière la plus accessible possible pour les familles. En outre, les parents doivent pouvoir faire le point avec les enseignants sur les progrès et les difficultés de leurs enfants.

2) Nous devons agir également avec nos partenaires locaux.

Cette collaboration est indispensable pour aider les enfants, notamment ceux des milieux défavorisés. Je rappelle que c'est pour soutenir ces enfants que j'ai fait de la scolarisation à deux ans une des priorités de mon action et que j'ai décidé d'attribuer un poste de bi-

bibliothécaire-documentaliste dans chaque collège et chaque lycée professionnel situés cette année en zone d'éducation prioritaire et qui n'en bénéficiaient pas encore. La circulaire sur les zones d'éducation prioritaires que j'ai signée le 31 janvier encourage un partenariat actif. J'ai également exprimé ce souci dans la présentation que j'ai faite le même jour devant le comité interministériel consacré à la politique scolaire de l'intégration et j'ai rencontré l'adhésion totale de mes collègues.

Nos partenaires ce sont d'abord tes collectivités locales.

Les villes de Rennes et de Lyon ont signé des conventions avec les autorités académiques. J'ai tenu à faire de cette première au ministère de l'Éducation nationale un événement important. Je me réjouis de voir naître cette dynamique qui permet de construire des politiques locales de lutte contre l'échec scolaire cohérentes et parfaitement complémentaires de l'action des enseignants. Chaque fois que les autorités académiques seront sollicitées, elles concluront des contrats de ce type avec les villes, les départements et les régions. Je suis convaincu, en effet, du rôle essentiel de relais et d'appui que peuvent jouer les collectivités locales.

Les associations nous apportent aussi un concours essentiel notamment auprès des plus démunis.

Nous mettons la dernière main au décret créant un conseil des associations péri-éducatives. Ce texte servira de cadre à la politique de partenariat que je veux mettre en place entre le ministère de l'Éducation nationale et ces associations. Cette politique fera l'objet d'un suivi administratif et pédagogique attentif. Je demanderai aux corps d'inspection d'en effectuer l'observation. Nous préparons, en outre, les textes qui institueront, pour la rentrée prochaine, les indemnités péri-éducatives.

3) Une telle politique, pour aboutir, suppose ***la mobilisation de tous les personnels de l'Éducation nationale*** : les institutrices et instituteurs d'abord, tant il est vrai que leur action auprès des élèves est essentielle. Les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale, leurs conseillers pédagogiques et les autres formateurs apporteront une aide déterminante aux instituteurs. Les responsables départementaux et académiques donneront, dans leurs domaines de compétence respectifs, les impulsions nécessaires au succès de cette politique conçue au bénéfice des élèves qui sont au cœur de notre action commune.

4) Contrairement à des idées trop complaisamment répandues, l'enseignement du premier degré a déjà effectué, au cours des quatre dernières décennies, de considérables progrès. L'évaluation à l'entrée du cycle des approfondissements et à l'entrée en sixième à laquelle nous venons de procéder constitue à la fois une base pour la mise en oeuvre de cette politique et un point de repère pour apprécier le chemin qui sera parcouru. Un nouveau bilan national du niveau en lecture, en écriture et en mathématiques atteint par les enfants de ces classes aura lieu à la rentrée 1994. Cinq ans c'est en effet la bonne durée pour mesurer les progrès que cette nouvelle approche pédagogique apportera à tous les enfants dans nos écoles maternelles et élémentaires.